

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7218**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Domaine Sciences du Management Mention Comptabilité Contrôle Audit Spécialité Comptabilité Contrôle Audit

Nouvel intitulé : Droit Economie Gestion, Mention Sciences du management, Spécialité Comptabilité contrôle audit

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Valenciennes et du Hainaut- Cambrésis	Recteur de l'académie, Président de l'université de Valenciennes, Recteur de l'académie, Président de l'université de Valenciennes

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

314r Analyse financière, contrôle de gestion, expertise comptable

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Lorsqu'il mène des activités d'expertise-comptable, le professionnel contrôle la régularité, la sincérité et la fiabilité des comptes d'une entreprise par rapport à la législation et aux normes, le plus souvent dans le cadre de missions ponctuelles successives. Il formule des remarques et des préconisations sur les comptes et les documents vérifiés, principalement dans un rapport de synthèse remis à la direction. Il peut conseiller la direction sur des problèmes de gestion financière et de procédures administratives. Inscrit comme commissaire aux comptes, le professionnel intervient sur des missions d'audit légal pour certifier les comptes des entreprises et garantir la fiabilité de l'information financière.

Dans le cadre d'une activité en entreprise, le professionnel est généralement responsable de la tenue courante des comptes en comptabilité générale et parfois en comptabilité analytique. Il rassemble, coordonne et vérifie les données comptables. Il établit régulièrement et présente sous forme normalisée les documents comptables légaux : bilan annuel, compte de résultats, et toutes informations ponctuelles demandées par la direction (situations mensuelles, trimestrielles, tableaux de bord...). Il peut également exercer des activités connexes de type financier (trésorerie...), fiscal (calcul d'impôt, déclarations...) ou social (salaires, bilans...). Il peut aussi conseiller la direction sur les prévisions à court terme. Il formule des propositions sur les stratégies à moyen terme et suivant les directives de la direction, s'acquitte de missions engageant la responsabilité de l'entreprise (recherche et négociation de ressources financières...).

Il structure les données représentatives de la marche de l'entreprise nécessaires aux prises de décisions (bilans, comptes de résultats, tableaux de bord).

En tant qu'auditeur externe, le professionnel intervient dans des missions de conseil définies contractuellement avec le dirigeant dans des domaines très divers (ouverture de capital, fonction personnel, mise en place de systèmes d'information...).

Dans le cadre de missions en contrôle de gestion, le professionnel exerce en permanence une surveillance des indicateurs de gestion mis en place pour évaluer l'activité de l'entreprise, et fournit les informations à la direction. Il apprécie les causes et les effets des écarts identifiés entre les objectifs et les réalisations et peut proposer à la direction des actions correctives à mettre en oeuvre.

Le professionnel est capable - d'analyser et d'interpréter l'ensemble des opérations et concevoir le système d'information comptable et financier d'une organisation en s'appuyant sur des ressources informatiques.

- de produire les états financiers d'entités complexes, les déclarations fiscales et sociales correspondantes,
- de conseiller un client ou une direction sur les choix les plus opportuns,
- d'intervenir sur le dossier de révision légale ou contractuelle de telles entités,
- de produire et d'exploiter les informations de gestion (comptabilité de gestion et budgets),
- de gérer les ressources financières de l'entité (placements, gestion des comptes de tiers, gestion du risque, gestion des ressources financières du haut de bilan).
- de négocier avec les tiers (exemple : banques)
- d'assister un client ou une direction en cas de contrôle fiscal ou social.
- de rechercher dans la documentation technique (par exemple le Code général des impôts) les réponses à une question imprévue et parfois complexe
- de communiquer par oral et par écrit, parfois les résultats de son travail (par exemple : préparer la communication financière de l'entreprise).
- d'exposer oralement et par écrit le résultat de travaux en anglais
- de manager une équipe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Services comptables et financiers, de contrôle de gestion ou d'audit interne dans une entreprise industrielle ou commerciale ou dans une organisation public - Cabinets d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes.

Les emplois visés sont : - chef de mission ou chef de groupe dans un cabinet d'expertise comptable en charge d'un portefeuille de clients sous la responsabilité directe d'un expert-comptable ;

- collaborateur dans un cabinet de commissariat aux comptes sous la responsabilité directe du commissaire aux comptes ;
- responsable comptable dans des structures moyennes ou importantes (la taille étant une approximation du niveau de complexité) ;
- responsable de la consolidation ;
- contrôleur de gestion ;
- responsable administratif et financier d'une structure moyenne ou grande ;
- responsable du service d'audit interne d'un groupe.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1203 : Comptabilité

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

M1205 : Direction administrative et financière

M1207 : Trésorerie et financement

M1204 : Contrôle de gestion

Réglementation d'activités :

L'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable modifiée par l'article 5 de l'Ordonnance 2004-279 du 25 mars 2004 (JO 27 mars 2004)
Articles L820-1 et suivant du code de commerce modifiés par l'ordonnance n°2005-1126 du 8 septembre 2005 - art. 3 JORF 9 septembre 2005 relatifs à l'exercice de la profession des commissaires aux comptes.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 7 UE1 : Fiscalité du patrimoine, Droit pénal des affaires, droit des restructurations des sociétés (6 ECTS), UE2 : Finance à moyen et long terme (3 ECTS), UE3 : Théorie des organisations, Contrôle de gestion et simulation de gestion (6 ECTS), UE 4 : Comptabilité des sociétés (6 ECTS), UE5 : Système d'information et progiciels de gestion (3 ECTS), UE6 : Anglais et grands débats contemporains (4 ECTS), UE 7 : Initiation à la recherche (2 ECTS)

Semestre 8

UE 8 : Droit du contentieux, Droit du crédit et de la concurrence, Droit de l'entreprise en difficulté, Droit et développement de l'entreprise (4 ECTS), UE9 : Politique d'investissement et de financement, Finance à court terme (5 ECTS), UE10 : Stratégie des organisations, Contrôle de gestion (6 ECTS), UE11 : Consolidation et approche des fusions, Audit et révision (6 ECTS), UE12 : Anglais et Grands débats contemporains (3 ECTS).

Semestre 9

Les étudiants doivent valider les unités d'enseignement suivantes :

- UE 9.1 : Gestion juridique, fiscale et sociale (6 ECTS)
- UE 9.3 : Management et Contrôle de gestion (5 ECTS)
- UE 9.4a : Comptabilité (7 ECTS)
- UE 9.4b : Audit (9 ECTS)
- UE 9.5 : Grand Oral (3 ECTS)

Semestre 10

Les étudiants doivent valider les unités d'enseignement suivantes :

- UE 10.1 : Gestion juridique, fiscale et sociale (4 ECTS)
 - UE 10.2 : Finance (3 ECTS)
 - UE 10.3 : Management et Contrôle de gestion (2 ECTS)
 - UE 10.4 a : Comptabilité (3 ECTS)
 - UE 10.5 : Management des systèmes d'information (6 ECTS)
 - UE 10.6 : Grand Oral (5 ECTS)
 - UE 10.7 : Relations Professionnelles (stage et mémoire) (7 ECTS)
- La deuxième année de Master est organisée en alternance intégrée ; la durée du stage est de 6 mois.

Pour obtenir la certification, l'étudiant doit valider les 4 semestres du Master. La validation d'un semestre est obtenue lorsque la moyenne générale du semestre est supérieure ou égale à 10/20. Les étudiants bénéficient de la compensation entre les notes des UE.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans durée de validité

Validité des composantes acquises : non prévue

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		Idem
Par expérience dispositif VAE	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 juillet 2006 d'habilitation du diplôme n°20060767

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

www.univ-valenciennes.fr

Autres sources d'information :

<http://www.univ-valenciennes.fr/IAE/>

Lieu(x) de certification :

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Le Mont Houy, 59313 Valenciennes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IAE Valenciennes (UVHC) - Les Tertiales - Rue des Cent Têtes, 59313 Valenciennes Cedex

Historique de la certification :

Remplacée par la fiche RNCP nationale n°31489

Certification suivante : Droit Economie Gestion, Mention Sciences du management, Spécialité Comptabilité contrôle audit